



Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI, POUR SUIVRE ET AMPLIFIER LA MOBILISATION POUR LE CODE DU TRAVAIL QU'IL NOUS FAUT



La mobilisation unitaire, interprofessionnelle et intergénérationnelle contre le projet de loi Travail et pour un code du travail du 21^{ème} siècle, grandit de semaine en semaine, gagne de la puissance, s'enracine dans les entreprises et se poursuit avec 2 nouveaux rendez-vous de grèves et manifestations **le 5 et 9 avril prochain**.

Avec le 31 mars la mobilisation grandit

Hier 1,2 million de manifestants étaient rassemblés dans 250 villes de France, à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL. C'est plus du double que le 9 mars dernier. C'est davantage de salariés, de privés d'emploi, de retraités, de lycéens et d'étudiants mobilisés contre les reculs sociaux, pour des droits et des garanties collectives qui protègent les salariés tout au long de leur carrière professionnelle et assurent une retraite digne.

La pluie n'aura pas altéré la motivation des manifestants à Paris, avec plus de 160 000 personnes dans les rues. Les cortèges ont été massifs à Marseille avec 120 000 personnes, 100 000 à Toulouse, 30 000 à Bordeaux, 20 000 à Lille, 15 000 au Havre, à Caen, à Montpellier, 6 000 à Avignon, 8 000 à Albi, 7 000 à Rodez, 5 000 à Roanne, etc... Le 31 mars a donc été puissant et massif pour exiger du gouvernement et du patronat la prise en compte des propositions des organisations syndicales salariés, lycéennes et étudiantes.

La mobilisation s'intensifie dans les entreprises

Les arrêts de travail dans les entreprises et administrations ont été nombreux, notamment dans la métallurgie. En effet, la FTM-CGT compabilise pour l'instant près de **400 appels à l'arrêt de travail dont plus d'une vingtaine en intersyndicale**.

Par exemple en Alsace se sont plus de 6 000 salariés qui ont participé à des arrêts de travail dans une cinquantaine d'établissements, y compris unitaires, avec des lignes de production à l'arrêt, des bureaux vides et de nombreux cars au départ des usines ; au départ d'Airbus Toulouse, 70 cars (3 500 personnes) ont été affrétés pour rejoindre la manifestation etc.

L'enracinement de la mobilisation dans les entreprises de la métallurgie montre que les salariés ont bien compris que le projet de loi Travail était néfaste, dangereux pour eux et pour l'avenir et que le monde du travail avait

besoin d'urgence de garanties collectives protectrices, élevées, tant au niveau national que dans l'entreprise. C'est le meilleur moyen pour vaincre la précarité, améliorer les conditions de travail et de vie, augmenter le pouvoir d'achat, sortir durablement de la crise sociale et économique du pays.

Les salariés ont également bien compris que diminuer les droits collectifs et individuels des uns ne créera pas le moindre emploi pour les autres. C'est le niveau de l'activité industrielle, le renfort des services publics et la réduction du temps de travail à la semaine, à l'année, et sur la carrière professionnelle qui créeront des emplois stables et de qualité.

Dans la Métallurgie, l'UIMM envisage déjà d'intégrer le projet de loi Travail dans nos accords de branche et conventions collectives, avec la pluriannualisation du temps de travail sur 3 ans, la mise en place d'accords compétitivité qui augmentent le temps de travail et/ou diminuent les rémunérations, d'accords d'entreprises dérogeant à la loi et la Convention Collective. Les métallistes n'en veulent pas ; au contraire ils veulent plus de droits qui les protègent.

Le gouvernement et le patronat ont pour objectif de baisser les droits des salariés, de dégager des bénéfices pour les entreprises et des dividendes pour les actionnaires. C'est inacceptable, il faut une autre répartition des richesses !

La mobilisation se poursuit

Le gouvernement doit immédiatement retirer le projet de loi Travail et ouvrir des négociations interprofessionnelles pour un code du travail du 21^{ème} siècle. L'intersyndicale propose deux nouvelles journées d'actions avec grèves et manifestations le 5 et 9 avril.

La FTM-CGT avec ses syndicats s'inscrit pleinement dans ces deux journées de mobilisation.

D'ores et déjà elle propose aux salariés de décider des arrêts de travail pour le 5 avril afin de peser dans les négociations en entreprises sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, les garanties collectives.